

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 26 mars 2021

N° CP-2021-3-5-3

5^{ème} Commission

Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service prévention santé

Service consulté

PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION RELAIS EMPLOI SANTÉ INSERTION (RESI) POUR L'ANNEE 2021

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace attribue des aides financières aux structures en charge de l'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 65 000 € à l'association RESI (Relais Emploi Santé Insertion) pour l'année 2021 et d'approuver les termes de la convention financière afférente.

L'association Relais Emploi Santé Insertion (RESI) a pour objet de favoriser la réinsertion des personnes sans emploi, des publics prioritaires (notamment les jeunes), par un bilan médical de leurs aptitudes et une orientation vers un poste de travail compatible avec leurs capacités.

Cette association a également pour objectif de proposer un soutien à la pratique des professionnels des Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS) dans le champ de la santé.

Au cours de l'année 2020, les médecins du RESI ont réalisé près de 300 consultations médicales sur le territoire bas-rhinois pour des allocataires du RSA. Ils ont également participé à 3 Commissions Territoriales du RSA. Une baisse du nombre des consultations durant l'année est liée directement à la crise sanitaire.

Afin de permettre aux bénéficiaires du RSA de s'insérer professionnellement, la Collectivité européenne d'Alsace développe une politique volontariste d'insertion.

Les missions de l'association RESI s'inscrivent dans cette politique afin que les problématiques de santé ne constituent pas un frein à l'insertion.

L'association sollicite en 2021 une subvention pour un montant de 68 000 € pour le territoire bas-rhinois. Au vu des bilans d'activité réalisés en 2020, une augmentation du montant de la subvention allouée en 2020, soit 65 000 €, n'est pas justifiée.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à l'association une aide financière sous la forme d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 000 € pour l'année 2021 afin de lui permettre de réaliser son projet, soit :

- de réaliser des consultations médicales individuelles réparties sur tous les Territoires du Bas-Rhin ;
- de poursuivre le projet des « Emplois aidants » de la Vallée de la Bruche ;
- de participer à des temps d'échanges et de concertation avec les infirmiers de l'Equipe Mobile Santé Précarité, les travailleurs sociaux et les référents de parcours.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Attribuer une subvention de fonctionnement de 65 000,00 € à l'association Relais Emploi Santé Insertion pour la réalisation de son projet sur le territoire nord. Les crédits seront prélevés sur l'opération P142O001, chapitre 65 nature 65748, fonction 428. Par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, les modalités de versement sont détaillées dans la convention financière ;
- Approuver les termes du projet de la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Relais Emploi Santé Insertion, joint en annexe à la présente délibération ;
- M'autoriser à signer cette convention.

La commission Insertion, Habitat et lutte contre la pauvreté, réunie le 22 février 2021, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Frédéric Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY